



COMMUNAUTE EUROPEENNE/ FONDS SOCIAL EUROPEEN

Formation organisée avec le concours financier de la Région Guadeloupe et du Fonds Social Européen

# Form' action

**Ecole de travail social**

**SELECTION D'ENTREE EN FORMATION  
DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES CANDIDATS HORS PARCOURSUP  
ANNEE 2021  
DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL  
Gradé Licence**

Date de retrait du dossier :

**du Lundi 09 Novembre 2020 au Vendredi 26 Février 2021**

Date limite de retour du dossier :

**Du Lundi 09 Novembre 2020 au Vendredi 26 Février 2021 avant 13 heures**

**(LA RECEPTION DES DOSSIERS SE FERA  
UNIQUEMENT LE MATIN DE 9 HEURES A 13 HEURES)**

**IDENTITE DU CANDIDAT :**

**Nom :** .....

**Nom marital :** .....

**Prénoms :** .....

**Né(e) le :** .../.../... à.....

**Sexe :** Féminin  Masculin  **Nationalité :**.....

**E-mail (obligatoire) :** .....

**Adresse :** .....

.....

...../...../.....

**Téléphone (fixe) :** 0590 /.../.../.../ 0690 /.../.../.../

**SITUATION FAMILIALE :**

Célibataire

Concubinage

Marié(e)

Pacsé(e)

Divorcé(e)

**Nombre d'enfants :**..... **Age des enfants :**.....

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du baccalauréat, justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995,
- être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires,
- être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation
- être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.

## **L'EPREUVE DE SELECTION :**

### **ADMISSION**

Frais d'inscription et de sélection : **150,00 Euros**

### **L'admission comprend 2 épreuves :**

**1<sup>ère</sup> épreuve: Un entretien de groupe** (géré par un cabinet de recrutement).

Objectifs :

- Evaluer les capacités relationnelles et d'analyse des candidats
- Repérer d'éventuelles incompatibilités avec l'exercice de la profession d'ASS
- Mesurer les capacités du candidat à se positionner dans un groupe

Durée : 40 minutes

Date : A partir du mois de Mars 2021 (sur convocation)

**2<sup>ème</sup> épreuve: Un entretien individuel devant un jury d'école**

Objectifs :

- Apprécier le parcours et le projet professionnel du candidat
- Evaluer sa capacité à suivre une formation supérieure en Travail Social
- S'assurer de la capacité du candidat à bénéficier du projet pédagogique de l'Ecole Form'Action

Durée : 45 minutes

Date : Mars – Avril 2021 (sur convocation)

***Une note inférieure ou égale à 08/20 à l'entretien est éliminatoire.***

**LES CANDIDATS AYANT OBTENU LA MEME NOTE A L'EPREUVE D'ADMISSION SONT DEPARTAGES SUR LA BASE DES COEFFICIENTS ATTRIBUES AUX DIFFERENTS ITEMS DE LA GRILLE D'ENTRETIEN.**

**EN CAS DE DESISTEMENT LES FRAIS DE SELECTION ENGAGES NE SERONT PAS REMBOURSES.**

### **L'ADMISSION EN FORMATION :**

Les résultats sont prononcés par une commission d'admission. Ils seront affichés à l'Ecole. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

La liste principale des candidats admissibles est arrêtée en fonction de la capacité d'accueil de l'école, suivie d'une liste complémentaire.

Sous certaines conditions (maladie, maternité, situation familiale...) qui seront étudiées au cas par cas par la commission d'admission, les candidats de la liste principale peuvent garder le bénéfice de l'admission durant une année, après accord de l'établissement.

Les listes sont transmises à la Direction Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DJSCS).  
La liste des candidats retenus pour entrer en 1<sup>ère</sup> année ASS est également transmise au Conseil régional de la Guadeloupe.

Je soussigné(e) .....

Certifie que les renseignements donnés sont exacts et déclare avoir pris connaissance du règlement de la sélection et en accepter les termes

**Date et Signature du candidat**

### **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :**

Dossier enregistré le.....

Frais d'inscription et de sélection « Epreuve d'admission » : **150,00 Euros**

Mode de Paiement :

Chèque

Espèces

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Dossier d'inscription
- Copie du Baccalauréat ou du titre équivalent
- Examen de niveau DRASS
- 1 CV présentant de façon détaillée votre trajectoire, vos diplômes et formations, vos éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles
- Les pièces justificatives relatives aux diplômes et formations
- 1 Lettre de motivation
- 4 enveloppes autocollantes à fenêtre affranchies au tarif en vigueur – format « 11-22 »
- Frais d'inscription et de sélection « Epreuve d'admission » : **150,00 Euros**

**DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER**

**LE VENDREDI 26 FEVRIER 2021**

(AVANT 13 HEURES SUR PLACE  
ou par courrier cachet de la poste faisant foi)